

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,  
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054  
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

**Etaient absents :**

M. Thierry MARTIN  
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD  
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :** 11 AVR. 2023

**Date de publication :** 11 AVR. 2023

**Délibération n° 2023-038 : Numérotation Rue Charles Peguy**

**Rapporteur :** Mme Véronique MADEC

Suite à une division parcellaire, la parcelle AH0639 a été créée. La propriétaire envisage de déposer un permis de construire et anticipe une future habitation. Elle sollicite donc la numérotation de la parcelle.

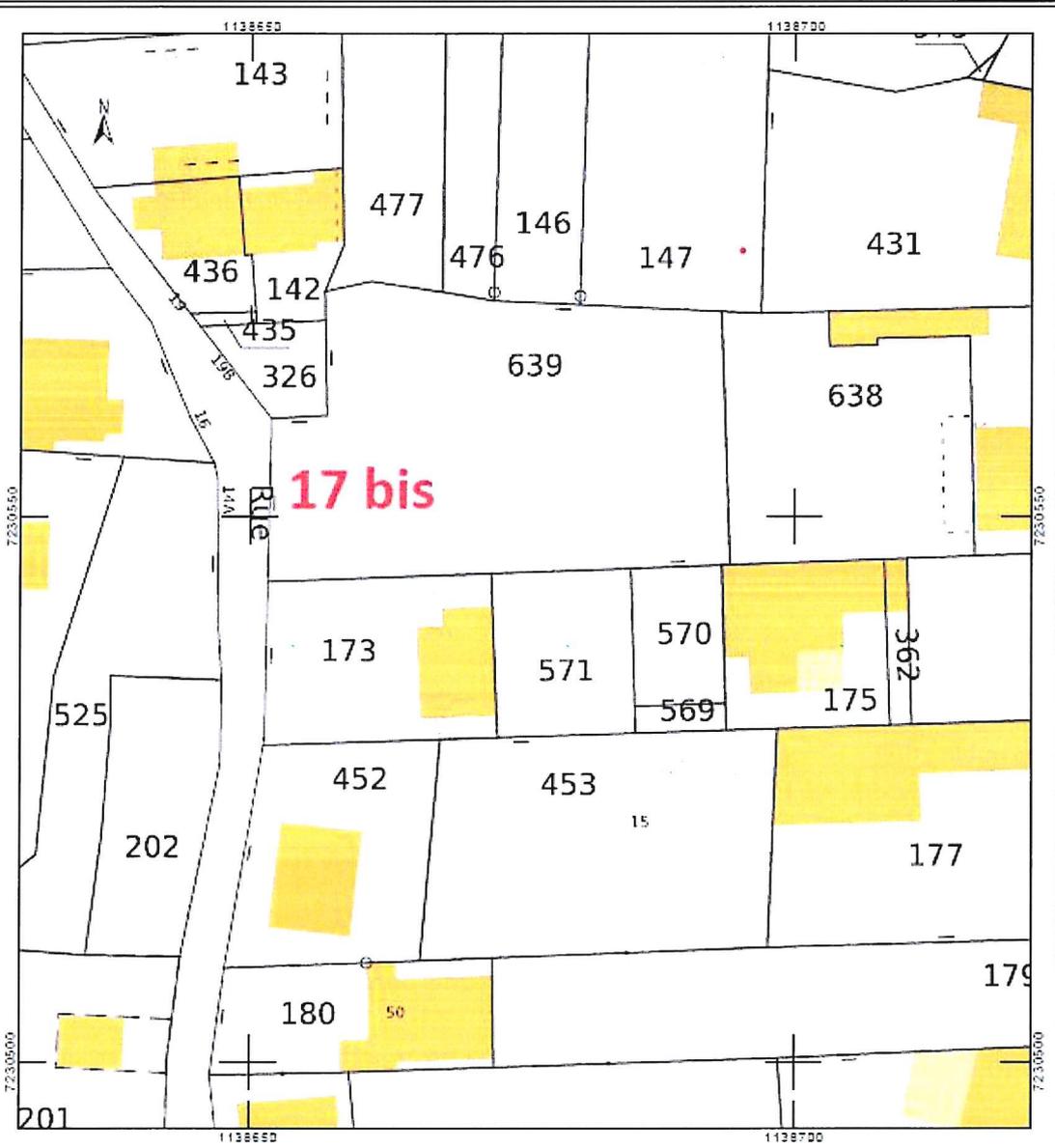
Il est proposé de numérotter la parcelle AH 0639 17 bis Rue Charles Péguy.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation des parcelles AH 0639 telle que proposée ci-dessus et selon le plan ci-après ;
- de procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

Département : FINISTÈRE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF antenne de Quimper Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 3 boulevard du Finistère 29107 29107 QUIMPER CEDEX tél. 02 98 10 33 50 - fax ptgc.finistere.quimor@dgrfp.finances.gouv.fr
Commune : AUDIERNE		
Section : AH Feuille : 000 AH 01		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 21/03/2023 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF930048 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

  
Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS  
